

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 6 septembre 2016, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques
 M. Marcel Lafontaine M. Conrad Hubert
 M. Roger Pilon M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-RAG-5577

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Étagères supplémentaires pour la bibliothèque
- 6.2 Achat de billets à la Maison de la Culture
- 6.3 Demande de don de Centraide
- 6.4 Souper-bénéfice au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois
- 6.5 Remboursement camp de jour
- 6.6 Vente du frigidaire
- 6.7 Résolution relative à l'accès aux rapports DSI-2003
- 6.8 Évaluation des risques élevés
- 6.9 Trou dans la patinoire et bris de tuyau

Adoptée.

2016-RAG-5578

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 tel que présenté.

Adoptée.

2016-RAG-5579

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 149 545.55 \$ et la liste des comptes payés au montant de 30 261.43 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 2 septembre 2016 au montant de 44 814.39 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 6 septembre 2016

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 243 271.60 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 968.33 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 août 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour juillet et août 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à la PERO

La directrice présente au conseil une offre d'abonnement à la PERO (Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais). Le conseil ne désire pas devenir membre cette année.

2016-RAG-5580

NOMINATION D'ANGÈLE LACAILLE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT la démission de Mme Francine Marenger au poste de bibliothécaire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Angèle Lacaille est intéressée à prendre le poste en permanence;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de nommer Angèle Lacaille responsable de la bibliothèque de Bois-Franc.

Adoptée.

2016-RAG-5581

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE TOUR CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité de Bois-Franc, les ondes cellulaires ne sont vraiment pas bonnes, voire même nulles à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui il est important d'avoir de bonnes ondes cellulaires afin d'attirer de nouvelles familles dans nos régions puisque de plus en plus, les gens ne fonctionnent qu'avec un cellulaire et non des téléphones fixes à la maison;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une urgence, il est pratiquement impossible de contacter des secours sans se déplacer pour avoir accès à un signal faible;

CONSIDÉRANT QUE d'ici peu, Picanoc installera une nouvelle tour pour l'accès à internet et qu'il serait possible dans ce cas que Bell prenne entente avec eux pour utiliser la même tour et ainsi diminuer énormément les coûts pour les deux partis;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de demander à Bell de regarder la possibilité d'installer une nouvelle antenne dans la municipalité de Bois-Franc afin d'avoir un accès potable aux ondes cellulaires.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Modification du règlement 155 et 162 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux

La directrice mentionne au conseil qu'un conseiller a demandé d'apporter le point de faire un changement dans le règlement concernant les absences aux séances de conseil. Puisque les cinq autres conseillers (ères) ne sont pas d'accord à effectuer un changement, le règlement restera comme il était.

2016-RAG-5582

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DEMANDE DE SUBVENTION, DÉMARCHE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc veut se doter d'une Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînées (PFM-MADA);

CONSIDÉRANT QU'en adoptant une PFM-MADA la municipalité de Bois-Franc veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Bois-Franc attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau désire, avec la participation d'un minimum de cinq municipalités, déposer une demande au Ministère afin d'être financée pour une démarche collective de PFM/MADA;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Bois-Franc autorise Madame Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRCVG et la municipalité de Bois-Franc pour toutes informations ou documents relatifs au projet financé;
- Que le conseil de la municipalité de Bois-Franc crée un poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la Municipalité;
- Que le conseil de la municipalité de Bois-Franc désigne Michelle Payette au poste d' élu responsable des questions familiales et du dossier aîné;
- Que le conseil de la municipalité de Bois-Franc autorise la création du comité qui assurera la continuité des démarches de Politique familiale municipale (PFM) et celle Municipalité ami des aînés (MADA) dont les membres seront possiblement issus des secteurs d'activités suivants :
 - Représentant du milieu scolaire et de la santé;
 - Représentant du milieu communautaire famille, jeunesse et aîné;
 - Milieu de vie (associations);
 - Représentant des citoyens (famille et aîné);
 - Représentants municipaux.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Avis de motion règlement 193 – règlement décrétant un emprunt de 12 000 \$

La directrice présente au conseil un modèle de règlement d'emprunt. En janvier 2017, il y aura un refinancement à effectuer et la directrice mentionne qu'il est possible que les frais de refinancements atteignent 12 000 \$. Si la municipalité veut emprunter ce montant, les démarches pour un règlement d'emprunt doivent commencer immédiatement. Le conseil prend donc la décision de ne pas faire un règlement d'emprunt et de payer à même les opérations le montant des frais de refinancement dans le cas où il y en aurait.

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage no 77 est entré en vigueur le 3 septembre 1991 sur réception à ladite date du certificat de conformité émis par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'une modification est nécessaire pour permettre une garderie dans une résidence sur le chemin Bois-Franc/Montcerf;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Bois-Franc travaille toujours au développement de sa municipalité et que l'installation d'un tel commerce est un avantage pour les familles désirant s'installer à Bois-Franc et qui ont besoin d'une garderie;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification est justifiée et n'entraîne pas d'inconvénients significatifs pour les zones contiguës;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement no 192 a été adopté par résolution lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant la tenue d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement no 192 a été donné et a été publié dans le Journal La Gatineau le 21 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 15 août 2016 à la salle du centre communautaire Donat Hubert à compter de 18 h 30;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement no 192 identique au premier projet a été adopté par la résolution 2016-RAG-5575 lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant la tenue d'un registre portant sur le projet de règlement no 192 a été donné le 24 août 2016;

CONSIDÉRANT que le registre a été tenu le 6 septembre 2016 au bureau municipal de 8 h à 16 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 30 et qu'aucune signature n'a été recueillie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'ajouter l'usage C2 (commerce local) en plus de tous les usages actuellement déjà autorisés par le règlement de zonage (plan de zonage faisant partie du règlement de zonage no 77, plus particulièrement à la zone P117) et que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Ajouter l'usage commerce local (C2) dans la zone P117.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

2016-RAG-5584

TRAVAUX À FAIRE AU CHALET DES LOISIRS

La directrice mentionne au conseil que nous avons un problème avec le tuyau qui mène au champ d'épuration et il faut absolument faire des travaux afin de régler le problème avant l'hiver.

En conséquence, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de demander à Excavation Rolland Patry de venir effectuer les travaux nécessaires afin de régler le problème d'eau qui remonte à la surface.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Travaux à faire dans le chemin Payette dans le cadre du PAARRM

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu la confirmation d'une subvention pour le chemin au montant de 32 442 \$. Les conseillers responsables de la voirie sont allés faire des vérifications et vont nous revenir à la prochaine séance avec les travaux exacts à faire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques d'achalandage de la bibliothèque pour juillet 2016. Celles-ci sont beaucoup plus basses qu'à l'habitude due au fait que la bibliothécaire a été malade et a dû s'absenter un certain temps en juillet.

2016-RAG-5585

ÉTAGÈRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont donné des livres à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la collection locale avait besoin de nouveau et qu'il y a eu plusieurs achats depuis un an;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'autoriser la bibliothécaire à faire l'achat de deux nouvelles bibliothèques afin d'avoir assez d'espaces pour placer tous les nouveaux livres donnés et achetés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2016-RAG-5586

ACHAT DE BILLETS DE LA MAISON DE LA CULTURE

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu la programmation des spectacles de la Maison de la Culture pour 2016-2017. Ceux-ci nous proposent d'acheter des billets en tant que membre et ainsi économiser lors d'achat de plusieurs billets.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'une paire de billets par spectacle pour deux spectacles. Un spectacle d'humour et un pour enfant et que les billets soient tirés parmi les citoyens de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2016-RAG-5587

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE le manque de temps et de bénévoles pour organiser un déjeuner du maire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à Centraide plutôt que d'organiser un déjeuner du maire.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Souper-bénéfice au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois

La directrice présente au conseil une invitation à un souper surf & turf au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois. Les conseillers sont d'avis que la cause est bonne, mais aucun n'est intéressé à participer à l'événement donc, il n'y aura pas d'achat de billet pour cette année.

2016-RAG-5588

REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de remboursement pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les montants de remboursement avaient déjà été déterminés pour ceux à temps partiel et ceux à temps plein, mais qu'aucune décision n'avait été prise si une demande de remboursement se présentait seulement pour une ou deux semaines d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement offert aux parents qui ont des enfants à temps partiel ou à temps complet au camp de jour est équivalent à la moitié du coût qu'ils doivent déboursier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de continuer dans la même lignée et de rembourser la moitié du coût payé par la personne qui demande le remboursement.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vente et achat d'un frigidaire

Avec la construction de la cuisine agroalimentaire, certains changements ont été effectués dans le bar et depuis, nous avons besoin d'un réfrigérateur plus petit et donc, vendre le plus gros. La mairesse et les conseillers vont s'informer à savoir à quel prix il est possible de vendre le gros réfrigérateur trois portes et ensuite, nous pourrons effectuer l'achat d'un nouveau réfrigérateur plus petit pour le nouveau bar.

2016-RAG-5589

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-RAG-5033 RELATIVE À L'ACCÈS AUX RAPPORTS DSI-2003 PAR LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2013-RAG-5033 par la municipalité de Bois-Franc en date du 3 juin 2013, relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution était nominative et qu'elle autorisait l'accès spécifiquement au coordonnateur préventionniste alors en poste à la MRCVG;

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur préventionniste de la MRC nommé à ces résolutions suite à leur adoption;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-R-AG229 adoptée par le conseil de la MRCVG en date du 16 août 2016, demandant à la municipalité de Bois-Franc de modifier la résolution 2013-RAG-5033 pour la rendre non nominative, afin d'autoriser le coordonnateur préventionniste en poste à la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de modifier la résolution 2013-RAG-5033 autorisant le coordonnateur préventionniste de la MRC à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Bois-Franc, afin de la rendre non nominative.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Évaluation des risques élevés

La directrice mentionne au conseil que nous devons procéder sous peu à l'analyse des risques élevés en incendie sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc. Le chef pompier M. Denis Aubé a besoin de ces plans d'intervention dans le cas où un incendie se déclare et cette action est prévue au schéma de couverture de risque en incendie. La directrice va donc demander des soumissions aux deux personnes qui peuvent faire cette analyse et nous y reviendrons par la suite afin de faire un choix.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Trou dans la patinoire

La directrice mentionne qu'elle s'est informée à savoir quelle était la meilleure façon de boucher les trous qui ont été faits dans la patinoire à la suite de la Foire gourmande. Ceux-ci doivent être bouchés avec de l'asphalte donc, l'employé municipal pourra effectuer cette tâche.

2016-RAG-5590

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale